

Phosphine
MULTIGAS100


Etiquette 2.3 : Gaz toxique.



Etiquette 2.1 : gaz inflammable.



N : Dangereux pour l'environnement



C : Corrosif



F+ : Extrêmement inflammable



T+ : Très toxique

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : Phosphine
N° FDS : MULTIGAS100
Formule chimique : PH₃
Identification de la société : MULTIGAS
 ROUTE DE L'INDUSTRIE
 CH - 1564 DOMDIDIER Switzerland
N° de téléphone en cas d'urgence : Tel: 026 676 94 94

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
phosphine	100 %	7803-51-2	232-260-8	015-181-00-1	F+; R12 R17 T+; R26 C; R34 N; R50

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Gaz liquéfié.
 Extrêmement inflammable.
 Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
 Très toxique par inhalation.
 Corrosif.

4 PREMIERS SECOURS
Premiers secours

- Inhalation : Très toxique par inhalation.
 Effets retardés possibles.
 Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- Contact avec la peau et les yeux : Enlever les vêtements contaminés.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Extrêmement inflammable.

Risques spécifiques : Le gaz s'échappant ne peut pas être éteint.
 L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes :

Phosphine
MULTIGAS100
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Oxydes et acides phosphoriques.

Moyens d'extinction
- Agents d'extinction appropriés

: Eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

Méthodes spécifiques

: Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
Précautions individuelles

: Evacuer la zone.

Eliminer les sources d'inflammation.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Précautions pour l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.

Méthodes de nettoyage

: Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE
Stockage

: Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Manipulation

: S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
Protection individuelle

: Assurer une ventilation appropriée.

Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.

Limites d'exposition professionnelle

: phosphine : TLV© -TWA [ppm] : 0,3

phosphine : TLV© -STEL [ppm] : 1

phosphine : OEL (UK)-STEL [ppm] : 0,3

phosphine : VLE - France [ppm] : 0,3

phosphine : VME - France [ppm] : 0,1

phosphine : MAK - Allemagne [ppm] : 0,1

Phosphine
MULTIGAS100
9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Gaz liquéfié.
Couleur	: Gaz incolore.
Odeur	: Poisson pourri. Difficilement détectable à l'odeur à faible concentration. L'odeur peut persister.
Masse moléculaire	: 34
Point de fusion [°C]	: -134
Point d'ébullition [°C]	: -88
Température critique [°C]	: 51,6
Pression de vapeur, 20°C	: 34,6 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,2
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,74
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 300
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Pyrophorique.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: < 85
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut s'enflammer spontanément à l'air (la flamme ne peut pas être éteinte). Peut former avec l'air un mélange violent, spontanément explosif. Peut réagir violemment avec les oxydants.
--------------------------------	---

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau. Détérioration du système nerveux central. Oedème retardé fatal du poumon.
CL50 [ppm/1h]	: 20

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Toxique pour les organismes aquatiques. Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
--	--

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION


Généralités	: Eviter de rejeter à l'atmosphère. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
--------------------	---

Phosphine
MULTIGAS100
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU	: 2199
I.D. n°	: --
ADR/RID	
- Désignation officielle de transport	: PHOSPHINE
- ADR Classe	: 2
- Code de classification ADR/RID	: 2 TF
- Etiquetage ADR	: Etiquette 2.3 : Gaz toxique. Etiquette 2.1 : gaz inflammable.
Autres informations relatives au transport	: Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités. Avant de transporter les récipients : - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - Assurer une ventilation convenable. - Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification CE	: Numéro index : 015-181-00-1 F+; R12 R17 T+; R26 C; R34 N; R50
Etiquetage CE	
- Symbole(s)	: T+ : Très toxique. F+ : Extrêmement inflammable C : Corrosif. N : Dangereux pour l'environnement.
- Phrase(s) R	: R12 : Extrêmement inflammable. R17 : Spontanément inflammable à l'air. R26 : Très toxique par inhalation. R34 : Provoque des brûlures. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Phrase(s) S	: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 11/10/2005
		Remplace la fiche : 0/0/0
Phosphine		MULTIGAS100

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Fin du document